

Date : 1^{er} avril 2025

Heure : 19 h

Lieu : TEAMS

Procès-verbal

Présences :

| | |
|------------------------|---|
| Christine Fiocco | Administratrice (District 1) |
| Louise Ouellet | Administratrice (District 2) |
| Édith Tremblay | Administratrice (District 3) |
| Marie-Ève Cloutier | Administratrice (District 4) |
| Marie-Hélène Lebel | Administratrice (District 5) |
| Yvanho Rioux | Administrateur (Ressources humaines, gouvernance) |
| Claude Breault | Administrateur (Municipal, santé) |
| Éric Chouinard | Administrateur (Ressources financières, matérielles) |
| Yolande Pelletier | Administratrice (Communautaire, sportif, culturel) |
| Cynthia Belzile | Administratrice (Personnel de soutien) |
| Jean-Philippe Bélanger | Administrateur (18 à 35 ans) |
| Claudine Beaulieu | Administratrice (Personnel de direction d'établissement) |
| Julie Thibault | Administratrice (Personnel d'encadrement) |
| Richard Gagnon | Administrateur (Personnel professionnel) |
| Claudine Saint-Pierre | Administratrice (Personnel enseignant) |
| Valérie Trudeau | Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant) |
| Nancy Couture | Directrice générale |
| Vincent Pelletier | Directeur général adjoint (Secrétaire général) |

Absences :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule à distance via la plate-forme TEAMS et débute à 19 h. Tous les membres sont présents. La directrice générale, madame Nancy Couture, assiste à la rencontre depuis le Centre administratif du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 036 – 2025-04-01

3. Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 41 de la Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel, les dispositions de cette loi entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT le décret 227-2025, du 5 mars 2025, fixant à cette date l'entrée en vigueur de certains articles de la Loi, notamment celui prévoyant l'obligation pour les centres de services scolaire de se doter d'un code d'éthique dont la forme est prescrite par le ministre de l'Éducation.

CONSIDÉRANT QUE le ministre a remis aux centres de services scolaire un modèle de code d'éthique selon la forme prescrite;

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs d'adopter le code d'éthique dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT le projet de « Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux » déposé aux membres du Conseil d'administration.

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte le « Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux » tel que proposé et que ce dernier entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution;

QUE le code d'éthique soit déposé sur le site web du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et soit également rendu disponible à toute personne qui en fera la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 037 – 2025-04-01

4. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 08.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général